

## Nous avons le devoir de lutter..

Il y a 150 ans, pendant 72 jours, des gens ordinaires se sont fédérés pour créer de l'extraordinaire : c'était la Commune de Paris. Et 150 ans après, les revendications portées par les Communistes et les Communistes pour plus d'égalité, pour plus de justice sociale, pour plus de démocratie demeurent d'une extraordinaire actualité face à un gouvernement qui s'entête dans sa politique de destruction de nos acquis sociaux, où les offensives réactionnaires se multiplient, où seuls les intérêts financiers d'une minorité guident Macron et ses sbires.

Depuis un an, la crise sanitaire a montré s'il en était besoin, que les missions de la DGFIP, les agentes et agents des Finances publiques étaient essentiels à l'ensemble de nos usagers, à l'ensemble de la population. Mais cela ne semble pas intéresser le gouvernement et notre Direction Générale, qui s'obstinent à mettre en œuvre leurs réformes structurelles, qui peu à peu réduisent à peau de chagrin notre réseau de proximité. Sans oublier que les conséquences des suppressions massives d'emplois, depuis plus d'une décennie dans notre administration, se font quotidiennement sentir et la surcharge de travail est désormais une réalité pour l'ensemble des collègues. Ils veulent détruire notre administration mais aussi précariser nos emplois en recrutant de plus en plus d'agent.es contractuel.les à durée limitée.

Sur Paris, alors que l'entièreté des listes complémentaires n'ont pas été appelées, la DRFIP recrute au 1er juin, 13 nouvelles et nouveaux collègues contractuel.les de catégorie C, comme désormais la loi dite de transformation publique le permet.

Face à cette situation, l'intersyndicale nationale de la DGFIP a appelé les agentes et agents à se mettre en grève le 10 mai dernier. Cette grève, malgré la crise sanitaire et le confinement, a rassemblé tant au niveau national que local près de 15 % de grévistes. Pour Solidaires Finances Publiques, cette journée de grève est un encouragement. Elle envoie des messages clairs, en particulier celui du refus de l'éloignement avec les usagers et du refus des conditions de travail plus que dégradées.

Nous devons donc continuer à nous mobiliser surtout que le 1er juillet à Paris, un Comité Technique Local est programmé avec un seul point à l'ordre du jour : le NRP. Nous nous attendons au pire : nouvelles fusions, nouveaux déménagements, fermeture de site (s), nouvelles délocalisations...

**Face à cela, nous refusons de renoncer, nous refusons de baisser la tête. Et plus que jamais nous avons le devoir de lutter et de vaincre...**

### Sommaire

Edito : <i>Nous avons le devoir de lutter</i>	p. 1
Un premier bilan des mutations 2021-2022	p. 2
Télétravail : un nouveau protocole et des manques cruciaux !	p. 3
1871 - 2021 : Vive la commune	p. 4



### Coup de Griffes

#### Trésoreries 1ère et 3ème Divisions : des collègues mis à l'Amende !

Certains responsables de services restent obstinément imperméables au concept de « bienveillance » prôné par la DRFIP. C'est notamment le cas à la trésorerie Amendes 1ère Division et RATP, dont la gestion conjointe est assurée par une même équipe hiérarchique. Elle y a instauré un management intolérable, basé sur des pressions constantes, en tous genres et une véritable quête de mise au pas des collègues...

Au mépris des consignes RH et du contexte sanitaire, les évaluations professionnelles des agent.es ont ainsi été très massivement dégradées et les incidents, les pressions et « menaces » se multiplient en toutes circonstances. Chaque occasion est bonne pour mettre les nerfs des collègues à très rude épreuve. Ce mode de management a en effet des conséquences très lourdes sur le bien-être de chacun.e puisqu'après une première demande d'audience intersyndicale, la médecin de prévention elle-même s'est alarmée de la situation. Solidaires Finances Publiques Paris vient également de déposer un droit d'alerte du CHSCT.

Le prochain départ à la retraite du chef d'orchestre de ce management ne permet pas, à lui seul, de laisser présager un changement favorable et immédiat, tant ses « lieutenants » se sont compromis avec un zèle étonnant dans cette gestion aux méthodes dévastatrices. La logique de fusion, parfois présentée par la Direction, comme la solution à bien des maux, aggrave au cas d'espèce l'autoritarisme ambiant... Il est plus qu'urgent de faire retrouver à l'ensemble de ces collègues la quiétude à laquelle ils peuvent aspirer !

# Un premier bilan des mutations 2021-2022

**Lorsque vous lirez ces lignes, la campagne de dépôt des mutations locales sera bouclée pour les 3 grades. Les résultats devraient être connus fin de la seconde quinzaine de juin ou tout début juillet.**

**Les dates ne sont plus fermes comme auparavant puisque vous le savez, désormais exit les CAP nationales et locales !**

L'administration, sous notre insistance, a bien voulu programmer deux réunions en audio l'une pour les C et les B et une seconde pour les A. Lors de ces réunions nous avons pu évoquer les situations particulières de certains dossiers de mutations.

Malheureusement faute de documents préparatoires comme nous en avons lors des CAP il nous sera impossible de vérifier à terme la régularité des mouvements. Il est cependant important que le maximum de fiches de mutations nous parvienne afin de contrôler autant que possible les mouvements.



## Encore et toujours de nombreux emplois vacants sur Paris !

Si nous nous arrêtons quelques instants sur les résultats des mutations nationales le bilan est nettement en défaveur de la DRFIP Paris (exemple en catégorie B : 110 départs pour 30 arrivées extérieures). Cela est dû en partie aux sur-nombres des affectations des contrôleurs stagiaires de la promo 2020/2021 mais aussi et surtout aux nombreuses suppressions de postes et à une absence de gestion prévisionnelle des emplois qui permettraient d'anticiper notamment les départs en retraite.

Pour la catégorie C le solde négatif est encore plus important : 96 postes vacants à l'issue de l'affectation des C stagiaires, sans compter les doubles lauréats appelés à la scolarité qui viendront creuser un peu plus ce déficit.

C'est donc bien l'appel intégral des listes complémentaires dans un premier temps et la renonciation à l'embauche de contractuels pour un véritable recrutement de fonctionnaires en nombre suffisant qui pourra permettre de soulager des services exsangues ! Pour Solidaires Finances Publiques ce sont là deux priorités absolues.

## 2022 : une campagne de mutation périlleuse

Si la campagne de mutations 2021 a été compliquée, la campagne 2022 s'annonce, elle, extrêmement périlleuse. En effet les fameuses LDG (lignes directrices de gestion) modifient un certain nombre de règles. Ainsi les priorités seront désormais réparties en deux groupes : les priorités légales et les priorités subsidiaires.

Ainsi les priorités pour agent avec handicap, agent ayant un enfant avec un handicap, rapprochement de conjoint ou de Pacs entreront dans la catégorie des priorités légales et seront donc examinées en tout premier lieu. Pour rappel, depuis cette année les dossiers prioritaires sont traités avant tout examen des mutations en liste normale et donc exit la règle des 50 % d'apports prioritaires sur un département, c'est désormais 100 % des rapprochements qui passent en premier.

Les rapprochements pour concubinages seront eux traités dans les priorités subsidiaires, c'est-à-dire à l'issue de l'examen des priorités légales. D'autres priorités subsidiaires viendront également se rajouter : agent.e dont le conjoint ou la conjointe est titulaire d'une carte d'invalidité ou agent.e venant en soutien d'ascendant. es en dépendance grave... Mais nous reviendrons en temps voulu sur toutes ces modifications.

Solidaires Finances Publiques a réussi à faire décaler l'application de ces changements d'un an afin que l'info soit connue de toutes et tous et que chacun puisse s'organiser les cas échéant.

**Un nouveau protocole sur le télétravail a vu le jour, il ne sera applicable qu'à l'issue de la crise sanitaire.**

**Ce nouveau protocole n'est que la déclinaison du décret du mois de mai 2020, sans y apporter la moindre plus-value pour les personnels de la DGFIP et surtout perdurent des manques cruciaux.**

### Ce qui ne changera pas :

- Les critères d'éligibilité au dispositif, notamment le volontariat.
- La nécessaire compatibilité du dispositif avec l'intérêt du service.
- La règle d'une présence minimale sur site de deux jours par semaine.
- Les droits et obligations du télétravailleur et de la télétravailleuse (rappelés dans la Charte de télétravail à la DGFIP).
- L'obligation pour l'administration de fournir un équipement professionnel pour télétravailler.
- La possibilité d'engager un recours en cas de refus de la demande.

### Les nouveautés :

- La convention de télétravail est supprimée.
- La demande de télétravail se fait désormais dans SIRHIUS après un entretien formel avec son chef de service.
- Le télétravail peut se faire ponctuellement (demi-journée).
- Le télétravail peut se faire sur tout lieu privé sous réserve d'être en capacité de rejoindre son service d'affectation dans des délais raisonnables et de l'accord de son chef de service.
- Ce sont les chef.fes de service qui décident d'accorder ou de refuser le télétravail et non plus le service RH de la direction. Le refus doit être motivé et précédé d'un entretien.
- Les chef.fes de service disposent d'un mois pour répondre à ma demande de télétravail à compter de la date de dépôt dans SIRHIUS.
- Une e-formation est obligatoire avant de commencer à télétravailler.
- Un téléphone portable professionnel si les activités le nécessitent peut également être fourni.
- Reconduction tacite du télétravail.
- En l'absence de faute personnelle ou de toute autre circonstance particulière détachant l'accident du service, les accidents survenus en situation de télétravail sont instruits et réparés selon les mêmes règles applicables aux accidents de service sur site.



### Ce qu'en pense Solidaires Finances Publiques

Si le télétravail peut présenter des intérêts sur le plan personnel et sanitaire, il ne faut pas nier qu'il a des effets négatifs sur les collectifs et les organisations du travail. Des tensions montent dans les services entre agent.es en présentiel et agent.es en distanciel. Les personnels en présentiel ont le sentiment d'assumer le travail ingrat qui ne peut être télétravaillé (téléphone, accueil, courriers...). **Il est indispensable que ce sujet soit pris en charge par notre administration avant que la rupture soit consommée.**

Concernant le protocole télétravail, il introduit le télétravail flottant, le télétravail exceptionnel. Il n'y aura plus de campagne annuelle mais une gestion au fil de l'eau des demandes. Il n'y a plus de convention annuelle mais une reconduction tacite des accords télétravail. Les seuls apports de ce protocole sont le fait qu'on puisse demander le télétravail par demi-journée et qu'un nombre minimal de 12 jours est donné lorsqu'un.e agent.e fait la demande de télétravail flottant. C'est bien peu par rapport aux enjeux de sa mise en œuvre. La DGFIP n'a mis en place aucune stratégie ni politique organisationnelle.

Des points fondamentaux manquent dans ce protocole :

- la prise en charge financière des frais générés par le travail à domicile,
- la mise à disposition d'un poste de travail complet et ergonomique,
- des mesures de prise en compte des effets du télétravail sur la santé, les organisations du travail et les collectifs.

**Nous dénonçons la mise en œuvre d'un télétravail imposé, sans compensation financière et matérielle, avec une formation défailante (en particulier pour les encadrantes et les encadrants), dans des conditions préjudiciables à la sécurité et à la santé des agents et agentes.**

Solidaires Finances Publiques demande à ce qu'une partie Santé et Sécurité au travail soit intégrée dans le protocole. Dans cette partie, on pourrait reprendre l'article sur l'évaluation des risques et il pourrait être ajouté le rappel de la présomption d'imputabilité des accidents se produisant dans le temps et le lieu du télétravail, ainsi que les renvois réglementaires sur les possibilités d'adaptation de poste. **De plus, Solidaires Finances Publiques rappelle que le nomadisme et le télétravail sont 2 sujets différents. Les personnels nomades ne sont pas des télétravailleurs. Ce ne sont pas des modalités incompatibles mais ce n'est pas la même chose.**

Aussi, Solidaires Finances Publiques s'est exprimé en contre de ce protocole tant que l'ensemble des revendications ne seront pas prises en compte.

# 1871-2021 : Faisons vivre la Commune ! Vive la Commune !

Le 29 mai 2021, plus de 10 000 personnes sont venues célébrer les 150 ans de la Commune de Paris. Solidaires était présent et nous avons marché de la Place de la République jusqu'au Mur des fédérés situé dans le cimetière du Père Lachaise.

Le succès de cette journée montre que plus que jamais les revendications portées par les Communardes et les Communards, il y a 150 ans, sont toujours d'actualité. Prenons exemple sur ces gens ordinaires qui malgré leurs différences se sont fédérés pour changer la société !



## Bulletin d'adhésion 2021

**Solidaires Finances Publiques  
Paris**

Coupon à remettre à votre correspondant ou à renvoyer à notre trésorière :  
Anne BOUTET, Local Solidaires Finances Publiques, 6 rue St Hyacinthe - 75001 Paris

### IDENTIFIANTS

N° DGFIP (6 chiffres) ..... N° ANAIS (10 chiffres) .....

NOM d'usage ..... Prénom .....

NOM de naissance ..... Date de naissance ...../...../.....

Cadre : ..... Grade : ..... Echelon : ..... Indice : .....

Montant de la cotisation → [ ] Temps partiel ..... %

### Informations professionnelles

Service : .....

Site : .....

@ .....

☎ .....

Ces informations sont obligatoires

### Informations personnelles

Adresse perso : .....

@ .....

☎ .....

Ces informations sont facultatives,  
tu pourras les modifier dans ton profil sur [solidairesfinancespubliques.org](http://solidairesfinancespubliques.org)

Je souhaite recevoir des informations par mail ..... OUI  NON  Signature :

Je souhaite adhérer à Solidaires Finances Publiques ..... OUI  NON

**POUR  
S'INFORMER...**

Le site internet : <http://sections.solidairesfinancespubliques.info/paris/>

La page Face Book : <https://www.facebook.com/SolFIPParis>

**solfip75**

**@Solfip75**